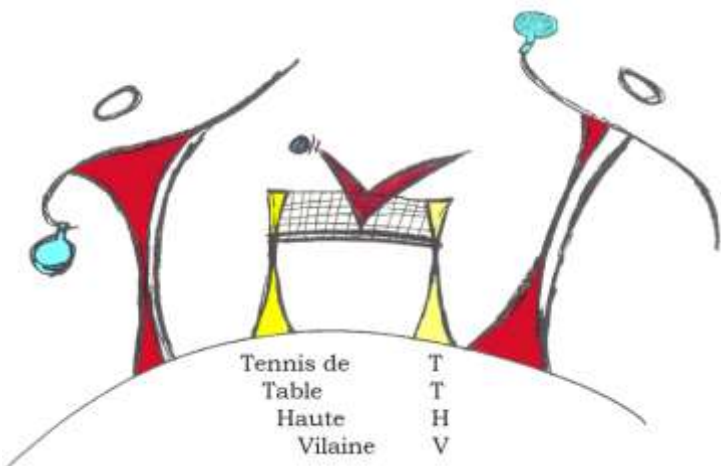


REGLEMENT du 28^{ième}
TOURNOI REGIONAL
Homologation N° 35 0122 R 014
DE TENNIS DE TABLE

Le Lundi 5 Avril 2010

Organisé par le Club T.T.H.V. (07350122)



Article 1

Le tournoi débutera à **9 h 00**, le **Lundi 5 Avril 2010**, Salle Nominoë, rue Julien Neveu à **NOYAL SUR VILAINE (Plan joint)**.

Le pointage commencera à 8 H 15 pour le Tableau NC - 65.

Tout joueur non présent, 10 minutes après son appel à la table, sera éliminé.

Article 2

- a) Le règlement sera celui de la FFTT.
- b) Le Juge-arbitre sera **Mr Jacques SORIEUX**. Il réglera les litiges et les cas non prévus dans le présent règlement.
- c) Une tenue correcte sera exigée en salle : survêtement, short, maillot, chaussures de sport en salle. Le Juge-arbitre est habilité à prendre les mesures nécessaires envers tout joueur dont l'attitude ne serait pas conforme au règlement ou à la déontologie du tennis de table.
- d) La LICENCE en cours est OBLIGATOIRE - à jour pour la phase 2 -, et sera exigée pour toutes les joueuses et tous les joueurs.

Article 3

- a) Le tournoi comportera 5 tableaux, dont un tableau en double :

Tableau A : Non Classés à 65 (5 à 10) 9 Heure

Tableau B : Non Classés à 45 (5 à 14) 9 Heure 30

Tableau C : Non Classés à 55 (5 à 12) 10 Heure 30

Tableau D : Classés 50 à 30 (13 à 17) 11 Heure 30

Tableau E : Double (3000 maximum par l'addition des points des 2 joueurs)

- b) Les épreuves se dérouleront par poule (sauf pour les doubles) de 3 ou 4 joueurs au premier tour, et ensuite, par élimination directe. En fonction du nombre de joueurs par tableau, 1 ou 2 joueurs seront qualifiés par poule (2 joueurs en poule de 4).
- c) Les matches se dérouleront en 3 manches gagnantes, sauf les finales qui pourront se dérouler en 5 manches gagnantes, ceci en regard de l'horaire.

- d) Les gagnants de chaque poule devront ramener la feuille de match signée des deux joueurs, la balle et le stylo à la table d'arbitrage.

Article 4

- a) Les montants des inscriptions par tableau seront précisés sur les affiches envoyées aux Clubs.
- b) Les **engagements, et règlements joints libellés à l'Ordre TTHV**, devront **parvenir** par courrier (ou [Courriel](#)) **avant le 31 Mars 2010** à :

Philippe BAUDEQUIN Tél. : 02 99 68 68 67 / 06 45 47 28 06
26, Le Placis des Retais
35340 ERCE PRES LIFFRE - phil.taz2@orange.fr

Bernard THORIGNE Tél. : 02 99 00 11 25
13, Rue de Provence
35530 BRECE - bernardthorigne@gmail.com

Claude LOUIS Tél. : 02 99 04 05 81 / 06 66 34 87 31
6, Rue du Chaussin
35530 NOYAL SUR VILAINE - claudelouis35@orange.fr

- c) Ils seront accompagnés du listing des joueurs comportant NOM, Prénom, Club et son N° d'affiliation, N° de Licence, Classement et Points en ce début de deuxième Phase du Championnat 2009/2010, ainsi que le (ou les) Tableau(x) choisi(s) (deux tableaux au maximum par joueur).

Article 5

- a) Il est rappelé - conformément au Règlement en vigueur (§ 3.2.4 Collage des revêtements) – dorénavant l'Interdiction des colles avec Solvants **O**rganiques **V**olatils.
- ...
- b) Le comité organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale pour les accidents corporels, matériels, ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victimes les joueurs ou les spectateurs.
- c) Dans tous les cas de détérioration à l'intérieur des installations sportives du club, les frais de réparation seront à la charge de celui ou celle qui en sera l'auteur.

LE COMITE D'ORGANISATION